

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS DE LA VILLE DE MONTGERON

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 04 avril

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Isabelle GARTENLAUB, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme GARTENLAUB, Mme RAUNIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme NADJI, Mme HERBINET, M.FERRIER, M.LAACHI, M.HUSSON

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie CARILLON, Présidente ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme MOISSON
M.WEIBEL ayant donné procuration à Mme HERBINET
M.GALINAND ayant donné procuration à Mme RAUNIER

Absents excusés : Mme BILLEBAULT, Mme BRISTOT, Mme BOURGEOIS, M.MASROUKI

Secrétaire de séance : Mme MOISSON

*Certifié exécutoire par
madame la Vice-Présidente
du CCAS, compte-tenu de la
transmission en Préfecture
le 05/04/2024 et de la
publication le 08/04/2024.
A Montgeron le 18/04/24*

DÉLIBÉRATION N°05-CACCAS04042024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS DE LA VILLE DE MONTGERON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son l'article L2312-2,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-5,

Vu l'instruction codifiée M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2024 qui s'est tenu le 27 février 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres Conseil d'administration du CCAS,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023,

Vu l'affectation des résultats 2023,

Vu la délibération n°03 du Conseil d'administration du 23 mars 2023 portant sur la fixation de la règle des amortissements au prorata temporis et validation de la fongibilité des crédits-M57,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de voter le budget 2024 du CCAS,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

REPREND Dans chacun des chapitres concernés les restes à réaliser constatés au compte administratif 2023, qui s'élèvent en section d'investissement à la somme de 514,73 € en dépenses.

DEMANDE A la Ville d'octroyer au CCAS de Montgeron une subvention à hauteur de 1 336 077€ au titre de l'année 2024.

PROCEDE Au vote du budget primitif 2024, chapitre par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	VOTES
Chapitre 011 - Charges à caractère général pour 1 134 178,13 €	A l'unanimité
Chapitre 012 – Charges de personnel pour 1 617 717,00€	A l'unanimité
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante pour 41 850,00€	A l'unanimité
Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement pour 0 €	A l'unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 14 000,00€	A l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATION N°05-CACCAS04042024

RECETTES	VOTES
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses pour 374 600,00€	A l'unanimité
Chapitre 74 – Dotations, subvention et participations pour 1 662 777,00€	A l'unanimité
Chapitre 002 – Résultat reporté pour 770 368,13€	A l'unanimité
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	VOTES
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles pour 14 000,00€	A l'unanimité
Chapitre 001 – Résultat reporté pour 3 887,29€	A l'unanimité
RECETTES	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 14 000,00€	A l'unanimité
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves pour 4 402,02€	A l'unanimité

APPROUVE Le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 807 745,13 EUROS

SECTION D'INVESTISSEMENT : 18 402,02 EUROS

TOTAL 2 826 147.15 EUROS

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et /ou sa notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



**Pour la Présidente et par délégation
Isabelle GARTENLAUB
Vice-Présidente du CCAS**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-269100814-20240405-CCAS0404202

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée e-legalite.com

99_DE-091-269100314-20240405-CCRS0404202

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :




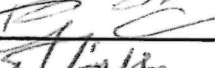
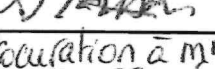


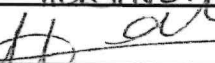
Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28 MARS 2024

Présenté par (1), M^{me} Isabelle GARTENLAUB Vice-Présidente
 A, le Montgeron 04 AVR. 2024

Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session
 A, le Montgeron
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).



01 GARTENLAUB Isabelle	
02 FERRIER Christian	
03 RAUNIER Patricia	
04 DALAIGRE Brigitte	
05 MOISSON Muriel	
06 PLECHOT Catherine	Procuration à mme MOISSON.
07 BILLEBAULT Elise	
08 NADJI Sabrina	
09 LAACHI Djemoui	
10 GALINAND Jean-Claude	Procuration à mme RAUNIER.
11 BRISTOT Aude	
12 HUSSON Christian	
13 BOURGEOIS Amarantha	
14 MASROUKI Imad	
15 WEIBEL Jean-Claude	Procuration à mme HERRINET.
16 HERBINET Colette	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil municipal de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
 le 05/04/2024
 Application agréée E.legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 MARS 2024



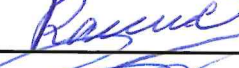
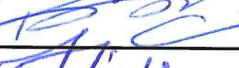
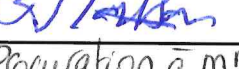
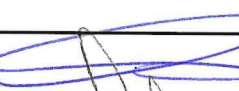
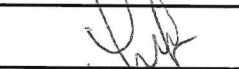
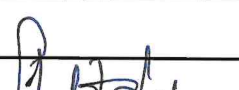

Présenté par (1), m^{me} Isabelle GARTENLAUB Vice-Présidente
A, le Montgeron 04 AVR. 2024



Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session


A, le Montgeron

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 GARTENLAUB Isabelle	
02 FERRIER Christian	
03 RAUNIER Patricia	
04 DALAIGRE Brigitte	
05 MOISSON Muriel	
06 PLECHOT Catherine	Procuration à m ^{me} MOISSON.
07 BILLEBAULT Elise	
08 NADJI Sabrina	
09 LAACHI Djemoui	
10 GALINAND Jean-Claude	Procuration à m ^{me} RAUNIER.
11 BRISTOT Aude	
12 HUSSON Christian	
13 BOURGEOIS Amarantha	
14 MASROUKI Imad	
15 WEIBEL Jean-Claude	Procuration à m ^{me} HERRINET.
16 HERBINET Colette	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2024, et de la publication le 08/04/2024.

Montgeron, A, le 18/04/2024
m^{me} Isabelle GARTENLAUB
Vice-Présidente du CCAS



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.